

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Délégation Territoriale de MOSELLE

Service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales
Courriel: ARS-GRANDEST-DT57-VSSE@ars.sante.fr

Téléphone: 03 87 37 56 52/53

Destinataire(s):	
MAIRIE DE REDANGE	

CONTROLE SANITAIRE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

(Code de la santé publique - Titre II : Sécurité sanitaire des eaux et des aliments)

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Recontrôle de l'eau distribuée

REDANGE

Commune de : REDANGE

Prélèvement et mesures de terrain du **02/04/2020 à 09h06** pour l'ARS, par le laboratoire : CENTRE D'ANALYSES ET RECHERCHES HYDROLOGIE ENVIRONNEMENT, ILLKIRCH 6901

Nom et type d'installation : STATION DE CHLORATION (STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION)

Type d'eau: ESU+ESO TURB >2 APPLICABLE AU PMD

Nom et localisation du point de surveillance : STATION DE CHLORATION - ROBINET STATION

Code point de surveillance : 0000003209 Code installation : 001957 Type d'analyse : ECP_

Code Sise analyse : 00140604 Référence laboratoire : CAN2004-1730 Numéro de prélèvement : 05700140598

Conclusion sanitaire:

Eau d'alimentation conforme aux limites de qualité et non conforme aux références de qualité.

(PLV-05700140598 - page : 1)

Metz, le 6 avril 2020

Pour le Directeur Général de l'ARS Grand Est Pour la Déléguée Territoriale de Moselle La Chef du service Veille et Sécurité Sanitaires et Environnementales



Hélène ROBERT

Les résultats détaillés sont consultables page(s) suivante(s)

			Limites de qualité		Références de qualité	
Mesures de terrain	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Contexte Environnemental						
Température de l'eau	9,4	°C				25,0
Température de l'air	0,6	°C				
Résiduel de traitement						
Chlore libre	0,17	mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,17	mg(Cl2)/L				
			Limites de qualité		Références de qualité	
Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
Caractéristiques organoleptiques et minéralisation						
Turbidité néphélométrique NFU	0,57	NFU		1		0,5

Les conclusions sanitaires sont consultables en page 1